

NON au bradage de notre sol

Référendum contre la loi modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Plan-les-Ouates et de Confignon (création de zones diverses) aux lieux-dits «Les Cherpines» et les «Les Charrotons» du 24 septembre 2010 (10523)

- Le projet actuel lié au déclassement de 58 ha de très bonnes terres agricoles propose la réalisation de seulement 2500 logements. Les VERTS disent **NON à un tel gaspillage du sol!** (à titre d'exemple, Meyrin va construire 1500 logements sur moins de 18 ha).
- Genève a besoin de logements, or le projet prévoit la réalisation d'un nouveau centre sportif régional, d'une Arena de 12'000 m² (l'équivalent de 100 appartements de 120m²) et d'une nouvelle zone industrielle. Les VERTS veulent un projet qui assure **une priorité absolue aux logements!**
- Outre les maraîchers qui s'y trouvent, la zone déclassée abrite, avec les Jardins de Charrotons, une agriculture contractuelle de proximité qu'il faut protéger. Son intégration dans un «Ecoquartier agricole» est tout à fait possible. Les VERTS veulent **préserver une agriculture de proximité exemplaire.**
- Le projet prévoit la réalisation de plus de 5500 nouvelles places de parking pour un quartier qui devrait bénéficier d'une desserte en transports publics optimale. Un quartier durable doit donner la priorité à une mobilité douce. Les VERTS disent NON à un projet qui ne ferait **qu'amplifier la circulation et les bouchons à Genève.**
- Il n'est pas envisageable de résoudre le problème du logement en déclassant à tour de bras la zone agricole, espace de production et de respiration indispensable pour Genève. Les VERTS **demandent la réalisation, dans les meilleurs délais, des nombreux projets d'urbanisation dont le déclassement est déjà voté.**

Les citoyennes et citoyens soussignés, électrices et électeurs dans le canton de Genève, demandent, conformément au titre VI (art. 53 à 58) de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, et des articles 86 à 92 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la loi modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Plan-les-Ouates et de Confignon (création de zones diverses) aux lieux-dits «Les Cherpines» et «Les Charrotons» du 24 septembre 2010 (10523) soit soumise à votation populaire. Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al.1, lettre b et 91, al. 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982). »

	Nom (en majuscule)	Prénom usuel	Année de naissance	Canton d'origine	Commune électorale	Domicile (adresse complète)	Signature
1							
2							
3							
4							
5							

En matière cantonale, seuls les citoyens-ne-s suisses domicilié-e-s dans le canton de Genève peuvent signer. Les électrices et électeurs de communes différentes peuvent signer sur la même feuille. Les Suisses vivant à l'étranger et ayant leur droit de vote sur le canton de Genève peuvent signer le présent référendum en inscrivant leur adresse à l'étranger.

Le service des votations et élections certifie la validité de _____ signatures.

Le contrôleur : _____ Genève, le _____

Les Verts, Jeunes Verts, ATE, Réseau Objection de croissance, La ferme de Budé, Greenpeace, Les Potagers de Gaïa, Le Mouvement Populaire des Familles, Gauchebdo, WWF, ATTAC, Agro-quartiers autogérés, Seymaz-Rivière, UDC, solidaritéS, Les Communistes

Merci de renvoyer cette feuille, même partiellement remplie, avant le 6 novembre 2010 à LES VERTS, Case postale 345, 1211 Genève 4